



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 juin 2021
affiché ou publié le jeudi 10 juin 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210610-lmc1H25444H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25444H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 juin 2021

n° 098-21

Objet : *RS - Marché de nettoyage des locaux de Grand Chambéry - Attribution du lot 5 relatif au nettoyage des sites des Bauges*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoza

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Corine Wolff

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 juin 2021

délibération n° 098-21

objet **RS - Marché de nettoyage des locaux de Grand Chambéry - Attribution du lot 5 relatif au nettoyage des sites des Bauges**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle qu'en 2019 Grand Chambéry a lancé une procédure d'appel d'offres pour le nettoyage de ses locaux, décomposée en 4 lots :

- lot 1 : nettoyage de locaux administratifs (5 sites),
- lot 2 : nettoyage de locaux majoritairement techniques (5 sites),
- lot 3 : nettoyage de petits sites et de l'antenne des Bauges (8 sites),
- lot 4 : prestations exceptionnelles (vitrerie, bardage, désinfection de vestiaires, nettoyage d'archives).

Les sites des Bauges étaient intégrés dans le lot 3 mais ont dû être retirés par avenant n° 1 (décision du Bureau du 18 décembre 2019) en raison des difficultés de recrutement d'agents en local par l'entreprise titulaire Atalian.

Un test a été effectué avec la société Clean 73. Celui-ci s'avérant concluant, il est proposé de lui attribuer le lot 5 « nettoyage des sites des Bauges ».

La procédure de passation utilisée est le marché négocié sans mise en concurrence, conformément à l'article L.2122-1 du code de la commande publique, le présent lot étant inférieur à 40 000 € HT et n'excédant pas 20 % de la valeur estimée de tous les lots.

L'offre remise par la société Clean 73 s'élève à 29 652 € HT par an maximum, en intégrant les prestations spécifiques Covid qui seront progressivement arrêtées en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'attribution du lot 5 relatif au nettoyage des sites des Bauges à l'entreprise Clean 73 sur la base des prix portés à l'acte d'engagement,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 098-21

Objet de l'acte : RS - Marché de nettoyage des locaux de Grand Chambéry -
Attribution du lot 5 relatif au nettoyage des sites des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 -
Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25444H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25444H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au